



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Le garde des Sceaux
ministre de la Justice**

Paris, le 1 DEC. 2025

Chers agents de l'administration pénitentiaire,

chers agents,

Depuis mon arrivée au ministère il y a moins d'un an, je me suis fixé un cap clair : faire de la pénitentiaire la priorité de mon action. Améliorer vos conditions de travail et votre sécurité, augmenter votre budget et le nombre d'agents, restaurer l'autorité de l'État dans nos établissements et redonner fierté, force et cohérence à la pénitentiaire : ce cap n'est pas un discours, c'est une action quotidienne, portée par des décisions fortes et assumées et des moyens en augmentations.

En moins de six mois, les quartiers de lutte contre la criminalité organisée ont été ouverts dans la première prison de haute sécurité à Vendin-le-Vieil, puis deux mois plus tard à Alençon-Condé-sur-Sarthe. Adossé à un cadre juridique solide – tous les recours intentés ayant à ce jour échoués – ce dispositif garantit une étanchéité maximale avec l'extérieur, indispensable pour entraver durablement les activités criminelles des 140 personnes détenues qui y sont désormais prises en charge. C'est notre réponse à l'assassinat et aux blessures de vos collègues, à Incarville.

Ces quartiers démontrent qu'avec des établissements réellement dotés en sécurisation active et passive, un ratio de personnels adapté aux profils accueillis et un régime strict limitant les interactions avec l'extérieur, il est possible d'inverser le rapport de force en détention. Et notamment d'atteindre notre objectif : plus aucun téléphone portable, plus aucun produit stupéfiant ne doit entrer en prison. Par ailleurs, le développement de la visioconférence et de la télémedecine a montré que l'on pouvait faire chuter le nombre d'extractions. Nous allons généraliser cela.

Ce succès collectif a convaincu les plus hautes autorités de l'État que les moyens engagés pour protéger les personnels et la société dans la lutte contre la criminalité organisée étaient non seulement nécessaires, mais efficaces.

Fort de cette dynamique, le Premier ministre, que je remercie, m'a consenti un budget exceptionnel de 29 millions d'euros, dès cette année, au bénéfice de nos établissements pour expérimenter une sécurisation nouvelle de nos prisons les plus vétustes. J'ai donc décidé de franchir une nouvelle étape en lançant un plan de sécurisation de six sites supplémentaires, inspiré de la méthode des prisons de haute sécurité : déploiement des dispositifs anti-drones, renforcement du brouillage téléphonique, installation des portiques à ondes millimétriques, caillebotis généralisés, sécurité passive. Ce plan « zéro portable » a été présenté le 20 novembre au CP de Paris-La-Santé. Si les résultats sont concluants, c'est tout le parc pénitentiaire qui devra bénéficier de ce niveau de sécurisation.

En parallèle, j'ai donné des instructions pour que des opérations de fouilles d'ampleur soient réalisées d'ici au 31 décembre 2025, en lien étroit avec les préfets, les autorités judiciaires, les forces de sécurité intérieure et les douanes. Ces actions visibles rappellent une vérité simple : le désordre en détention n'est pas une fatalité, et la puissance publique est pleinement mobilisée pour soutenir vos missions. En un mot : nous sommes chez nous.

C'est ce même principe de reconquête de notre territoire qui vont m'amener à changer profondément votre action en ce qui concerne les fouilles au parloir et le suivi des détenus étrangers qui doivent quitter notre sol.

Ces efforts s'inscrivent dans le respect strict du protocole d'Incarville, dont j'ai suivi point par point la mise en œuvre avec vos organisations professionnelles lors d'une réunion que j'ai présidée le 27 octobre dernier et pour lequel je souhaite vous redire que chacun des engagements qu'il contient sera scrupuleusement respecté. D'autres éléments se rajoutent, comme la possibilité de rentrer chez soi, si on le souhaite, avec son arme de service : ce sera bientôt le cas. Une nouvelle réunion, sous ma présidence, aura lieu en janvier.

Au soutien de cette stratégie, j'ai souhaité relancer notre ambition immobilière. Aux prisons de haute sécurité destinées aux profils les plus dangereux s'ajouteront désormais les établissements en béton modulaires, conçus pour créer rapidement des capacités supplémentaires et contenir une surpopulation qui pèse sur vos conditions de travail comme sur la sérénité des détentions : nous construisons désormais pour deux fois moins chers, trois fois plus vite.

J'ai également tenu à redonner toute sa place aux missions d'insertion et de probation, indissociables de votre action quotidienne. La recherche d'un sens clair à la sanction pénale est devenue une attente forte dans la société – et l'expertise des CPIP, des directeurs, des cadres et de l'ensemble de la filière insertion et probation est au cœur de cette réponse.

C'est tout l'objet des EGIP : structurer les parcours, renforcer la cohérence de la prise en charge, mieux articuler détention et milieu ouvert, et replacer la probation au centre de notre politique pénale.

Cette ambition s'accompagne de moyens : dans le cadre du PLF, j'ai décidé de créer 100 postes supplémentaires pour l'insertion et la probation dès 2026. Ces renforts sont indispensables pour consolider la filière insertion et probation. Par ailleurs, le nombre d'agents dans nos prisons augmenteront, en plus de tous les remplacements de départ à la retraite, de 900 effectifs. Du jamais-vu.

Ces transformations supposent enfin un combat budgétaire permanent. Les créations de postes obtenues depuis 2023 – et celles que je continue de défendre en 2026 – doivent permettre à chaque établissement, chaque SPIP et chaque service de travailler dans de meilleures conditions. Je poursuivrai cet effort sans relâche. Et je sais qu'il y a encore beaucoup à faire pour combler les 4000 postes qui manquent dans la pénitentiaire.

Pour soutenir cette trajectoire, j'ai confié à Claude d'Harcourt une mission de préfiguration d'une seconde école de l'administration pénitentiaire, dont les conclusions me seront remises en juin 2026. Notre objectif est clair : recruter davantage, mais sans jamais transiger sur l'exigence et la qualité de la formation. La pénitentiaire doit avoir une deuxième école.

Une partie de la sécurité des français, vous le savez bien, se joue dans nos prisons. Ces moyens supplémentaires, ces efforts et ce soutien va de pair, vous le comprenez, avec une certaine éthique : lutte contre la corruption, contre l'absentéisme, contre les consignes non respectées. A chaque fois qu'un fait médiatique touche un établissement, vous le savez, c'est l'ensemble de la pénitentiaire qui est fragilisé.

Je souhaite enfin vous adresser à tous un message simple et sincère de gratitude pour votre engagement, votre professionnalisme, votre sang-froid face à des situations parfois extrêmes et souligner là dignité avec laquelle vous exercez un métier difficile, indispensable et trop souvent méconnu. Je souhaite également redire, particulièrement à tous les cadres, que leur engagement est déterminant pour accompagner ces réformes, garantir la continuité et la cohérence de l'action pénitentiaire. Je sais que vous donnez beaucoup et que vous assumez vos responsabilités avec une conscience aiguë du service public et un sens du devoir et de l'État exemplaires, dans un contexte d'exposition médiatique, opérationnelle et personnelle exigeant. Vous avez des femmes et des hommes exceptionnelles sous vos ordres qui attendent beaucoup de vous.

Je continuerai à porter vos besoins et vos missions au plus haut niveau de l'État, avec détermination et constance, pour que votre sécurité comme celle des français, vos conditions de travail et votre fierté professionnelle soient au cœur de notre action.

En décembre je réunirai vos syndicats, à nouveau, pour évoquer tous ces sujets et pour les consulter sur la nouvelle loi que je présente en début d'année prochaine pour plus de fermeté dans notre action pénale.

Avec tout mon soutien, ma détermination et ma considération.

Très sincèrement
à vos côtés



Gérald DARMANIN